

édition 2024-2025



CHI FOUMI 2

appel à candidatures pour accompagner cinq communes finistériennes
dans la transformation de leurs cours d'école
- concertation, conception, réalisation -

réponses attendues pour le 13 mai 2024

la démarche

Lieu de vie et d'apprentissage au quotidien, la cour d'école mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, sportif et ludique, jardin ou terrain d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant.

Dans le cadre de l'accompagnement permanent des collectivités finistériennes à la transformation de leurs espaces, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question des cours d'école, et faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE 29 coordonne le programme CHIFOUMI, une consultation groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

Abordée par différents angles (usages, confort d'été, désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité...), la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée. Ici et là, les espaces de cours évoluent. Mais les exemples les plus médiatisés de ces évolutions sont majoritairement urbains, et ne correspondent pas aux capacités financières et/ou aux ressources de la majeure partie de nos demandeurs. Le programme CHIFOUMI a pour ambition de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usagers et conçus avec les gestionnaires, présentant des modalités et des solutions adaptées aux communes rurales et petites villes finistériennes.

En 2024, pour cette deuxième édition de CHIFOUMI, ce sont les communes de Lampaul-Guimiliau, Penmarc'h, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Trégunc qui ont décidé de s'engager dans la transformation de leurs cours d'écoles publiques.



© CAUE 29 - CHIFOUMI Pont l'Abbé

les objectifs

Au delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, CHIFOUMI symbolise ici une série d'ambitions et d'objectifs pour la transformation des cours qui font l'objet de cet appel à candidatures.

la pierre

Comme celle que l'on utilise pour créer un banc, une limite, une marche.

Utiliser des **matériaux naturels et bruts** permet de lutter contre l'obsolescence, de faciliter la réparation et d'anticiper le recyclage ou le réemploi de l'aménagement. Les **ressources locales, de première ou seconde main**, l'appui sur l'existant et l'optimisation des matériaux en place sont à privilégier.



Comme celle que l'on lance sur la marelle, celle que l'on gratte sur le sol pour faire un dessin, celle que l'on escalade, tantôt montagne ou île déserte.

Favoriser les aménagements sobres, **supports d'imaginaires**, non directifs, hybrides et polyvalents, réversibles, en faisant confiance à la capacité de création, d'appropriation et d'inclusion des enfants, rend possible une **multiplicité d'usages** dans le temps et l'espace.

la feuille

Comme celle qui marque les saisons en changeant de couleur, celle qui se fait grignoter par la chenille et fait de l'ombre aux beaux jours.

La cour d'école doit **accueillir la biodiversité végétale et animale**, pour participer à la restauration des continuités écologiques en éveillant les élèves au vivant et à leur environnement.

Comme celle qui, inlassablement, tombe à l'automne, au grand dam du balayeur.

Il est primordial de **prendre en compte et de faire évoluer l'entretien des cours d'école**. Il ne s'agit plus de «faire propre» mais d'accompagner un espace dans son évolution naturelle, en hiérarchisant les espaces et les interventions.



les ciseaux

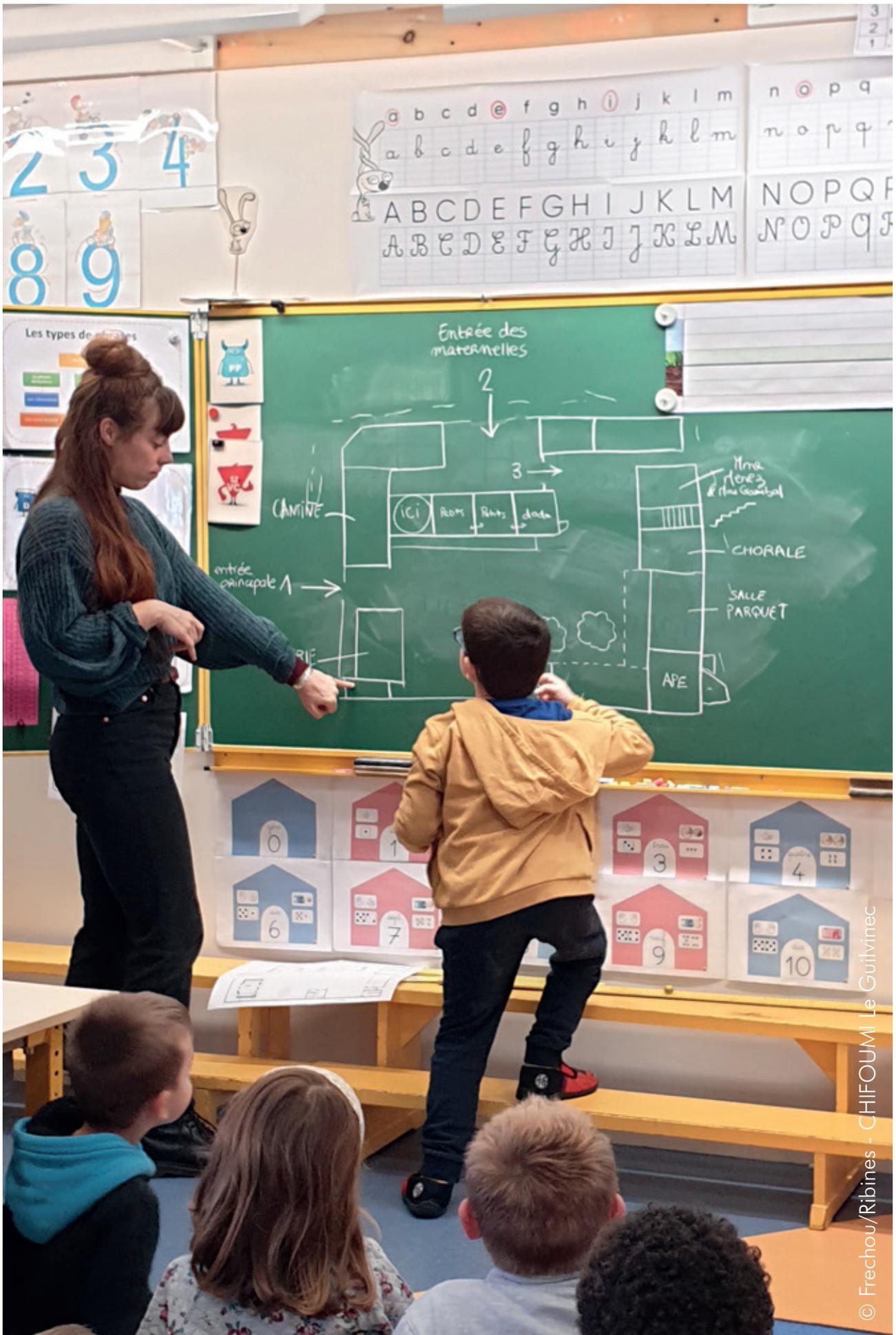
Comme ceux qui coupent, découpent, tranchent pour donner forme.

Les grandes nappes de bitume qui recouvrent aujourd'hui les cours d'école peuvent être découpées pour retrouver un **sol naturel et perméable**, préalable indispensable à l'accueil de la biodiversité, et **gérer au mieux l'eau** sur la parcelle.

Comme ceux du tailleur qui crée à la demande et sur-mesure.

Comment sortir du recours systématique et onéreux au catalogue qui a tendance à banaliser les espaces ? La cour d'école peut être un support de création, d'expérimentation, et se doter d'une **identité singulière**, mettant en valeur les spécificités du cadre bâti et paysager, soulignant les usages particuliers, dans le respect de la sécurité et des besoins de toutes les parties prenantes.





les règles du jeu



50000 €Rt
études et travaux compris



répartition libre
enveloppe travaux/rémunération



en régie
au maximum



une année
sept. 2024 > dec. 2025



pédagogie
le projet comme support



exemplarité
sur-mesure dans les clous

La première règle du jeu est celle du budget, cadré dans une enveloppe globale de 50 000 euros. Il ne s'agit pas de dire que 50 000 euros est le budget idéal pour un réaménagement de cour d'école, mais plutôt de se demander «**que peut-on faire dans cette cour d'école avec 50 000 euros ?**». Le programme CHIFOUMI a pour ambition de faire émerger un **panel de projets démonstrateurs** de ce qu'il est possible de faire avec un budget contraint dans différentes situations (diversité de ratios au m², intervention sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes, équilibre entre végétalisation et mise en place de supports d'usages...).

La maîtrise d'œuvre doit envisager l'intégralité de la démarche dans le budget donné : diagnostic partagé, conception, accompagnement à la réalisation et/ou réalisation, inauguration et transmission, en impliquant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage tout au long du projet. La répartition du budget entre enveloppe travaux et rémunération est laissée à son initiative. En effet, le calcul «classique» des honoraires de maîtrise d'œuvre en pourcentage du montant des travaux atteint ses limites quand il s'agit de développer un projet de transformation de cour d'école à la fois très demandeur en temps (compréhension fine de l'existant, association de toutes les parties prenantes, économie de ressources...) et peu coûteux.

Une autre règle du jeu est celle du **faire ensemble**, et du «**faire maison**». Les travaux seront réalisés au maximum en régie, de façon à **valoriser les savoir-faire et les ressources locales**, et à inclure dès la conception/réalisation les futurs gestionnaires. En fonction de leurs compétences, les équipes de maîtrise d'œuvre pourront aussi prendre une part active aux travaux envisagés et/ou animer des chantiers participatifs. L'implication de la maîtrise d'usage, et notamment celle des élèves, sera aussi imaginée comme un vecteur pédagogique. Le projet est **l'occasion pour toutes et tous d'apprendre et de comprendre** à travers une entrée singulière et pluri-disciplinaire, tout en apaisant les tensions potentielles.

L'ensemble du projet, jusqu'à la réalisation des travaux, s'insère dans un calendrier cadré (une année scolaire et un peu plus). Il s'agit d'une **temporalité à l'échelle de l'élève** lui permettant de vivre le processus dans son intégralité.

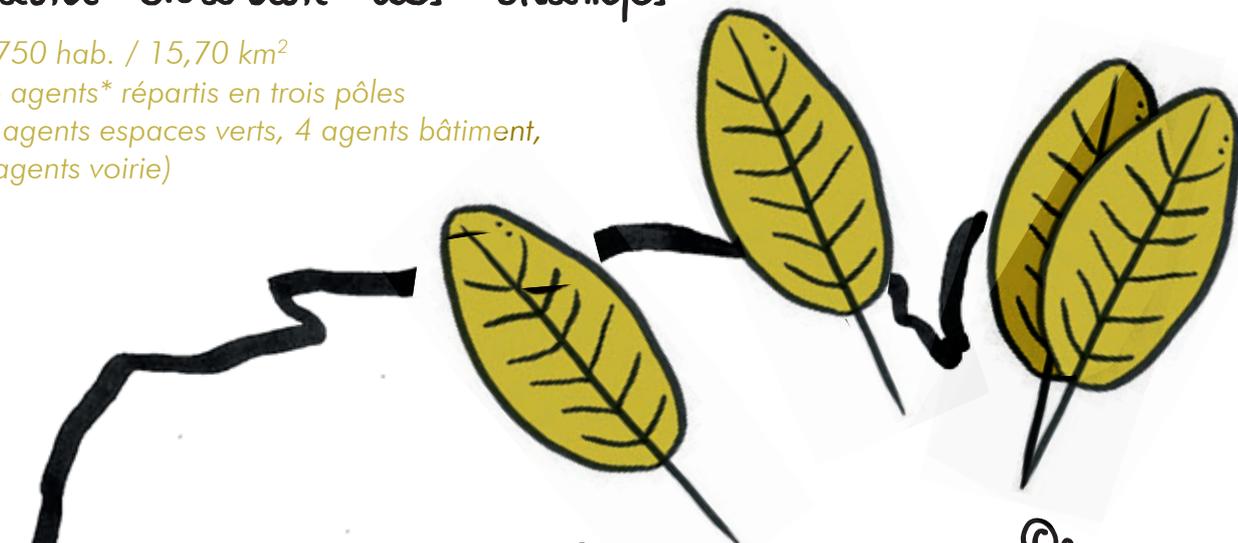
La dernière règle du jeu est celle de la recherche d'exemplarité. Il est attendu que le projet fasse la **part belle au sur-mesure**, dans une optique de sobriété et d'adaptation au site, tout en répondant aux différentes réglementations en vigueur. Un bureau de contrôle spécialisé est associé à la démarche.

les communes

Saint-Martin-des-Champs

4 750 hab. / 15,70 km²

15 agents* répartis en trois pôles
(7 agents espaces verts, 4 agents bâtiment,
4 agents voirie)



Lampaul-Guimiliau

2 009 hab. / 17,48 km²

6 agents* dont 3 dans le
pôle espaces verts

Plourin-lès-Morlaix

4 510 hab. / 40,92 km²

16 agents* répartis en trois
pôles (espaces verts, voirie
et bâtiments)

Penmarc'h

5 130 hab. / 16,39 km²

19 agents* répartis en
trois pôles (6 agents
espaces verts, 5 agents
bâtiment, 8 agents
voirie/logistique)

Trégunc

7 050 hab. / 50,61 km²

25 agents* répartis en trois pôles
(environnement, voirie et bâtiments)



*agents des services techniques

les cours d'école

groupe scolaire Eric-Cabarly p.10

2, rue de l'École, 29400 Lampaul-Guimiliau

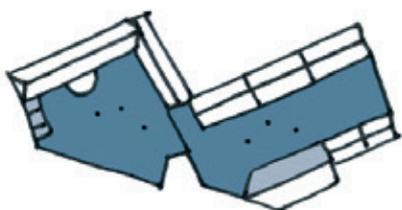
Les deux cours sont entièrement minéralisées. En élémentaire, le bitume s'étend jusqu'au pied des quatre arbres qui apportent une ombre et un abri bienvenus. Les espaces de part et d'autre de ces derniers sont peu définis et difficilement appropriables. La cour maternelle, fonctionnelle mais monotone, peut évoluer afin de proposer un plus grande diversité de situations.



école primaire Thomas-Donnard p.14

Rue Jean Macé, Saint-Guérolé, 29760 Penmarc'h

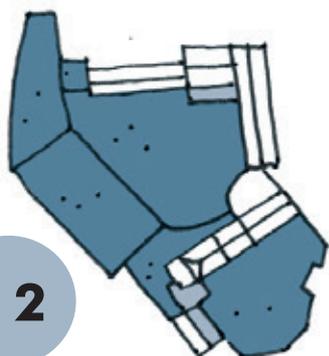
En bord de mer, les cours de l'école (maternelles et élémentaires séparés) subissent de plein fouet le vent et les embruns. Une partie de la cour maternelle a été débitumée pour faire respirer les tamaris en place. La cour des grands, intégralement bitumée, terrain de foot au centre, doit être modifiée pour créer un accès à un futur centre d'hébergement voisin.



écoles Martin-Luther-King p.18

11, rue de Coat an Scour, 29600 Plourin-lès-Morlaix

Les écoles maternelle et élémentaire de ce groupe scolaire présentent des espaces de cour distincts. La cour des petits est contrastée, entre bitume, bac à sable géant et pelouse arborée. La cour des grands, plus minérale, «n'a pas vraiment d'intérêt», à l'exception d'une zone stabilisée plebscitée pour les circuits, et génère des situations de conflits.

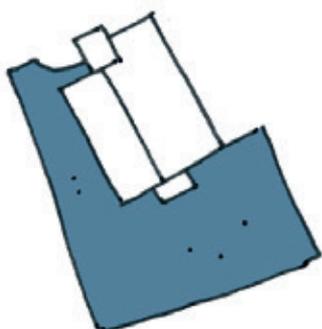


x 2

école maternelle du Gouélou p.22

Rue Jean-Pierre Calloc'h, 29600 Saint-Martin-des-Champs

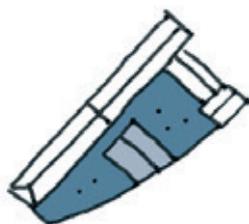
La cour de cette école maternelle «présente l'inconvénient de son avantage». En grande partie enherbée, avec une topographie importante prisée des tout petits, elle se transforme rapidement en colline boueuse les jours de pluie.



école primaire René-Daniel p.26

8, rue Kériquel, Hameau de Saint-Philibert, 29910 Trégunc

Les deux cours de l'école, pour les maternelles d'une part et les élémentaires de l'autre, sont déséquilibrées dans leur superficies et très minérales. La cour des grands, en pente sur toute sa surface, est propice aux énervements et collisions.



5 projets pour 5 équipes différentes (une même équipe pour les deux cours de Plourin-lès-Morlaix qui engage 2 x 50 000 euros pour son groupe scolaire composé de deux établissements distincts)



50000€

© CAUE 29

groupe scolaire Eric-Tabarly

Lampaul-Guimiliau

81 élèves | 4 classes | 2 cours | 1600 m² | 2 préaux (340 m²)

Le groupe scolaire Eric-Tabarly de Lampaul-Guimiliau, situé en centre-bourg, est composé de deux établissements (maternelle et élémentaire). La commune compte également une école primaire privée. La cour de l'école élémentaire correspond à la cour de l'école historique de la commune. Le patrimoine arboré de celle-ci est visible sur les vues aériennes des années 50. La cour maternelle, elle, est plus récente et entièrement minéralisée. La commune souhaite végétaliser l'espace, notamment pour faire respirer les arbres de la cour élémentaire qui souffrent de la bitumisation de la cour et génèrent des déformations du sol.

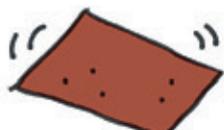
les sols imperméables et perméables

bitume/béton



95%

synthétique



4%

stabilisé



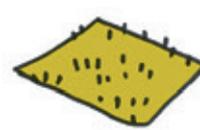
0%

malleable



0%

végétalisé



1%

Les deux cours sont entièrement bitumées. Seuls les quatre arbres émergent de la monotonie ambiante et animent les lieux en apportant une dimension végétale à la cour élémentaire. L'uniformité du sol rend difficile l'émergence de sous-espaces appropriables par les élèves.

les aménagements

structure



1

bancs et tables



4

tracés



8

arbres



4

ping-pong



2

cabane



1

En élémentaire, la position centrale de l'alignement d'arbres est intéressante. Leurs gabarits généreux structurent tant bien que mal la cour et apportent une ombre non négligeable. Dessous, plusieurs petites tables en bois, bien proportionnées et intégrées, s'installent afin de créer un coin que l'on imagine un peu plus calme. Ce mobilier représente presque le seul équipement de la cour. Deux tables de ping-pong, sous le préau, et différents tracés les complètent. En maternelle, la structure et la cabane représentent les deux grands centres d'intérêt de la cour.







50000€

© CAUE 29

école primaire Thomas-Donnard

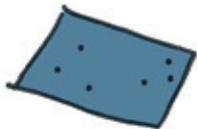
Penmarc'h

120 élèves | 5 classes | 2 cours (maternelles/élémentaires) | 2480 m² | 2 préaux (190 m²)

L'école primaire Thomas-Donnard est située en bord de mer, dans le quartier de Saint-Guénolé à Penmarc'h. La commune compte une autre école primaire publique dans le bourg, ainsi qu'une école primaire privée. L'école présente deux cours distinctes, pour les maternelles d'une part, et les élémentaires d'autre part. Les deux cours subissent de plein fouet les vents et embruns. La cour des petits a déjà fait l'objet d'un débitumage en pied d'arbres et d'une intervention artistique, et dispose de quelques aménagements ludiques. La cour des grands, plateau libre minéral peu qualitatif, doit intégrer un accès pour un futur centre d'hébergement (classes de mer, colonies de vacances, gîte randonneurs...). La transformation de cette cour est la priorité.

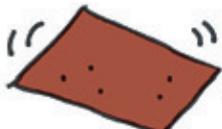
les sols imperméables et perméables

bitume/béton



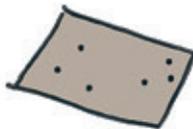
94%

synthétique



1%

stabilisé



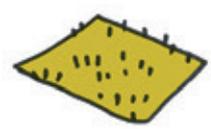
0%

malleable



0%

végétalisé



5%

Du côté élémentaire, le bitume recouvre l'intégralité de la cour. En revanche, en maternelle, le sol amortissant de la structure, les espaces de plantation/potager et la partie enherbée au pied des tamaris apportent une certaine diversité.

les aménagements

structure



1

but



1

paniers



2

tracés



6

arbres



2

bancs et tables



3

vélo



oui

Les différents éléments présents se concentrent principalement dans la cour maternelle. Structure, cabane, bancs, vélos, arbres, apportent une diversité de jeux et de situations aux élèves. Chez les plus grands, seuls les dispositifs sportifs (but et paniers de basket) et quelques tracés fortement dégradés peuvent servir de support de jeu. Un banc et une table complètent l'aménagement à chaque extrémité de la cour. Ici, aucun arbre n'est présent pour apporter ombre et dimension végétale.







100000€

© CAUE 29



© CAUE 29

écoles Martin-Luther-King

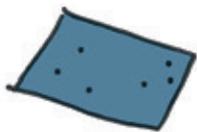
Plourin-lès-Morlaix

école maternelle : 58 élèves | 3 classes | 1 cour | 2370 m² | 1 préau (90 m²)
école élémentaire : 124 élèves | 6 classes | 2 cours | 2450 m² | 1 préau (130 m²)

Le groupe scolaire Martin-Luther-King de Plourin-lès-Morlaix est composé de deux établissements aux directions distinctes. La cour de l'école maternelle comprend un grand bac à sable, dans lequel sont intégrés les structures de jeux, ainsi qu'un espace enherbé planté d'arbres. L'école élémentaire compte deux cours : un plateau sportif et une cour en partie stabilisée dans laquelle les enfants creusent trous et circuits. Cette pratique de manipulation (gratter, creuser, créer, toucher) est à garder et à renforcer, chez les grands comme chez les petits. Il s'agit aussi de favoriser l'interaction avec la nature, de limiter les surchauffes estivales et les conflits liés à l'agitation et au désœuvrement. Une association d'éducation à l'environnement est associée à la démarche.

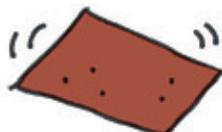
les sols imperméables et perméables

bitume/béton



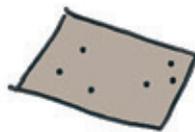
74%

synthétique



0%

stabilisé



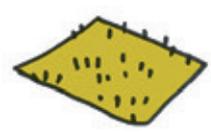
5%

malleable



6%

végétalisé



15%

La composition des deux cours est assez contrastée. D'un côté, la cour maternelle offre une diversité de sol intéressante, où les espaces enherbés et le grand bac à sable deviennent supports de jeux et d'aventure. La cour élémentaire, elle, reste très minérale, entre bitume et stabilisé.

les aménagements

bancs et tables



3

tracés



14

vélo



oui

arbres



4

billes



1

structures



4

paniers



4

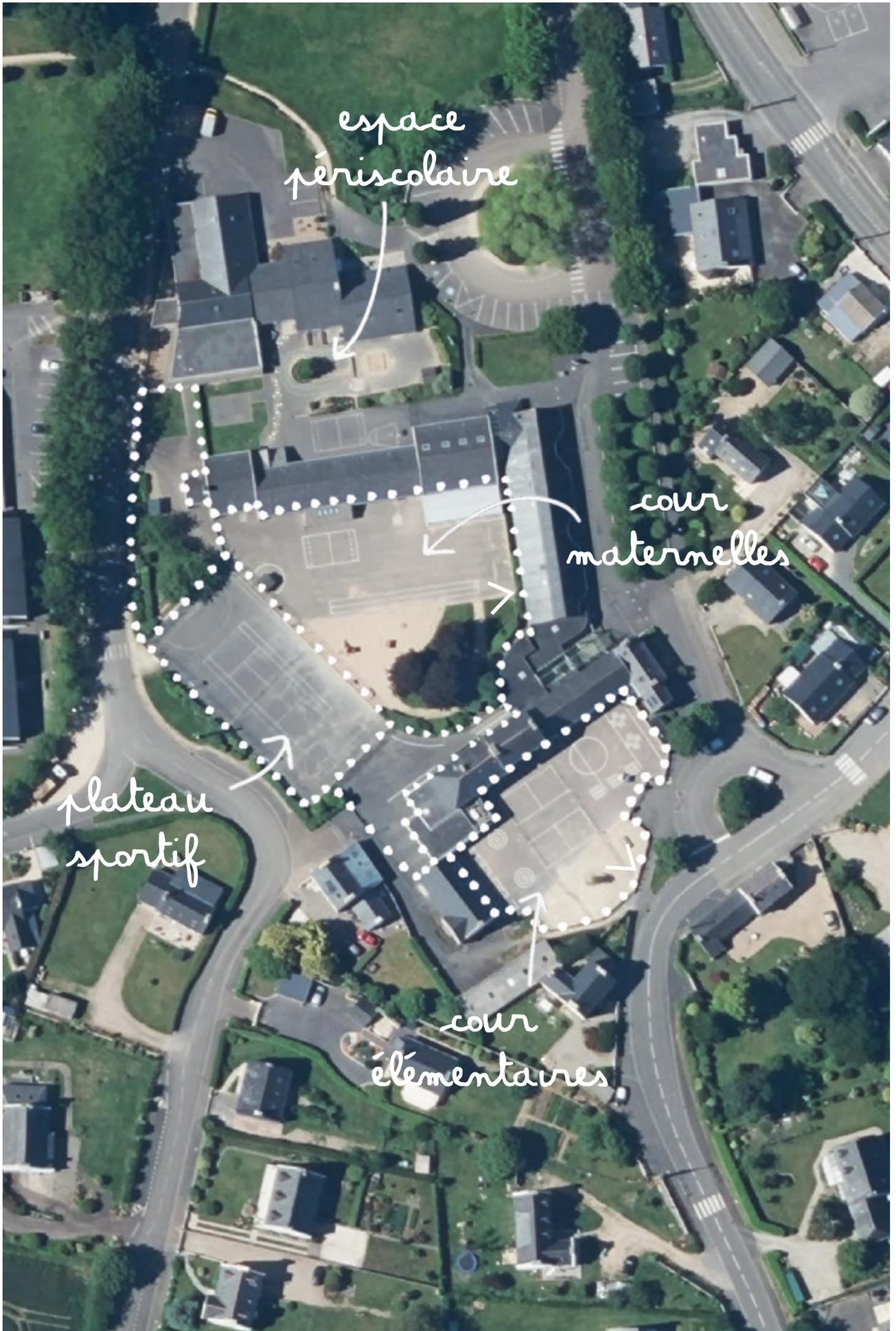
but



2

La cour des maternelles bénéficie d'un patrimoine arboré intéressant concentré sur l'espace enherbé, qui s'avère insuffisant en cas de grande chaleur. L'activité des enfants se concentre sur les structures de jeux, le bac à sable, l'utilisation de vélos et l'interaction avec les grands qui passent en partie leurs récréations sur le plateau sportif. L'autre cour des élémentaires a récemment été équipée d'un parcours de billes en résine qui peine à faire concurrence aux parcours grattés dans le sol stabilisé.







50000€

© CAUE 29

école maternelle du Gouélou

Saint-Martin-des-Champs

130 élèves | 5 classes | 1 cour | 3970 m² | préau «fermé» intégré au bâtiment

L'école maternelle du Gouélou, avec son architecture hors du commun, est l'une des deux écoles publiques de Saint-Martin-des-Champs. Sa cour spacieuse présente un dénivelé important et de larges espaces enherbés ou stabilisés qui prennent le pas sur le bitume. La gestion des eaux pluviales de ruissellement n'est cependant pas évidente, et un temps pluvieux transforme rapidement la cour en «champ de boue et de flaques». Très agréable et appréciée par temps sec, la cour gagnerait à proposer des espaces d'usage facile et diversifié par tous les temps. D'autres espaces pourraient être intégrés à la réflexion (entrée de l'école, espace inutilisé aux «pieds» du bâtiment...).

les sols imperméables et perméables

bitume/béton



16%

synthétique



2%

stabilisé



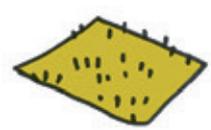
30%

malleable



1%

végétalisé



50%

Une grande partie de la cour, enherbée, n'est pas forcément accessible de façon évidente pour les plus petits (forte pente par endroits). Les structures de jeux réparties sur les espaces stabilisés sont posés sur des sols souples synthétiques. Deux bacs à sables sont prisés des enfants.

les aménagements

bancs et tables



3

tracés



7

arbres



12

vélos



oui

structures



5

cabanes

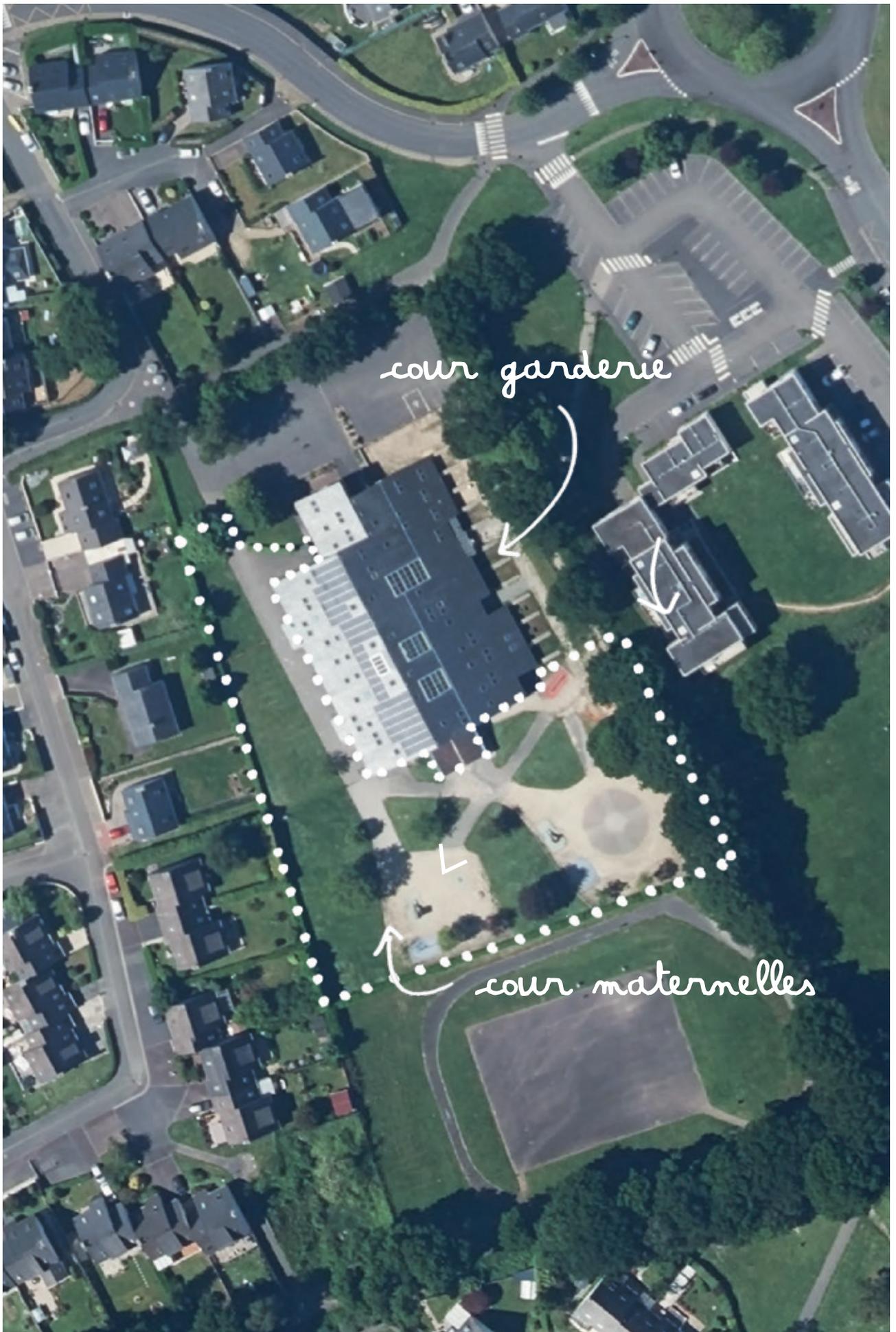


4

La cour est aujourd'hui déjà très équipée. Différentes structures sont installées de manière éclatée, chacune installée sur son îlot de sol souple. Elles sont accompagnées de petites cabanes, certaines issues de catalogue et d'autres, végétales, résultant d'un travail pédagogique avec des encadrants spécialisés. Les vélos évoluent sur un espace bitumé délimité par des tracés au sol, évitant ainsi les pentes, plus dangereuses. Enfin, chaque portion de cour bitumée est support de tracés, plus ou moins récents, aux formes et couleurs hétéroclites.



c'est ici !





50000€

© CAUE 29

école primaire René-Daniel

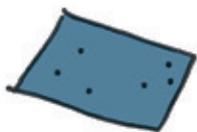
Trégunc

105 élèves | 5 classes | 2 cours (maternelles/élémentaires) | 920 m² | 2 préaux (180 m²)

L'école primaire René-Daniel, située dans le hameau de Saint-Philibert, est l'une des deux écoles publiques de Trégunc, le bourg comptant également deux écoles privées. Les maternelles et les élémentaires occupent deux cours distinctes avec deux préaux communicants. La cour des petits est dotée d'une structure de jeu et d'un parcours vélos. La cour des élémentaires présente un dénivelé important et une surface petite par rapport au nombre d'élèves qui la pratiquent. Plateau libre dénué de points d'intérêt particuliers en dehors des tracés au sols, elle génère rapidement tensions et conflits. La répartition des espaces pourra être requestionnée (répartition maternelles/élémentaires, mixité, espaces thématiques, traversées...). La végétalisation est un enjeu fort.

les sols imperméables et perméables

bitume/béton



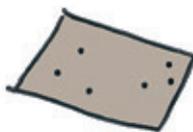
97%

synthétique



3%

stabilisé



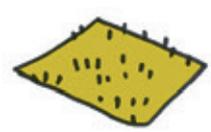
0%

malleable



0%

végétalisé



0%

Les sols sont en grande partie bitumée, à l'exception de zones de sols souples au niveau de la structure de jeu. L'état de l'asphalte est variable, différentes réparations ayant été faites au fil du temps. La gestion des eaux pluviales de ruissellement est problématiques sur les espaces en pente.

les aménagements

structure



1

banes et tables



6

tracés



8

panier



1

vélos



oui

bacs



2

Dans la cour maternelle, la structure s'impose comme l'élément phare que complètent différents tracés dont celui du parcours vélo. Les deux bacs plantés installés au coeur de la cour introduisent de manière minimale un semblant de végétation dans ce contexte très minéral. Du côté élémentaire, le bitume est animé par différents tracés vieillissants dont celui, central, du terrain de foot. Sous le préau, le panier de basket est installé sur un des rares secteur plat de la cour. Les assises se trouvent en périphérie, dispersées le long des différents murs.







© CAUE 29 - CHIFOUMI Porspoder

le règlement de la consultation

CALENDRIER

27.03.24 publication de l'appel à candidatures
24.04.24 (12h) date limite d'envoi de questions éventuelles*
13.05.24 (12h) date limite d'envoi des dossiers de candidature (2 dossiers max. par équipe)
27-29.05.24 jurys de pré-sélection de 3 équipes maximum par commune
10-12.06.24 entretiens (en visio) avec les équipes pré-sélectionnées
17.06.24 annonce des équipes retenues (une équipe différente par commune)
///.10.24 rencontre entre équipes retenues et (in)formation par un bureau de contrôle partenaire
///.02.25 temps de conseil groupé avec le bureau de contrôle partenaire (facultatif)
///.10.25 fin de mission (projets réalisés, hors éventuelle plantation d'arbres à l'hiver)
**Les questions sont à adresser à l'adresse chifoumi@caue-finistere.fr. Les réponses seront affichées sur www.caue-finistere.fr/blog. Merci de ne pas solliciter les communes en direct.*

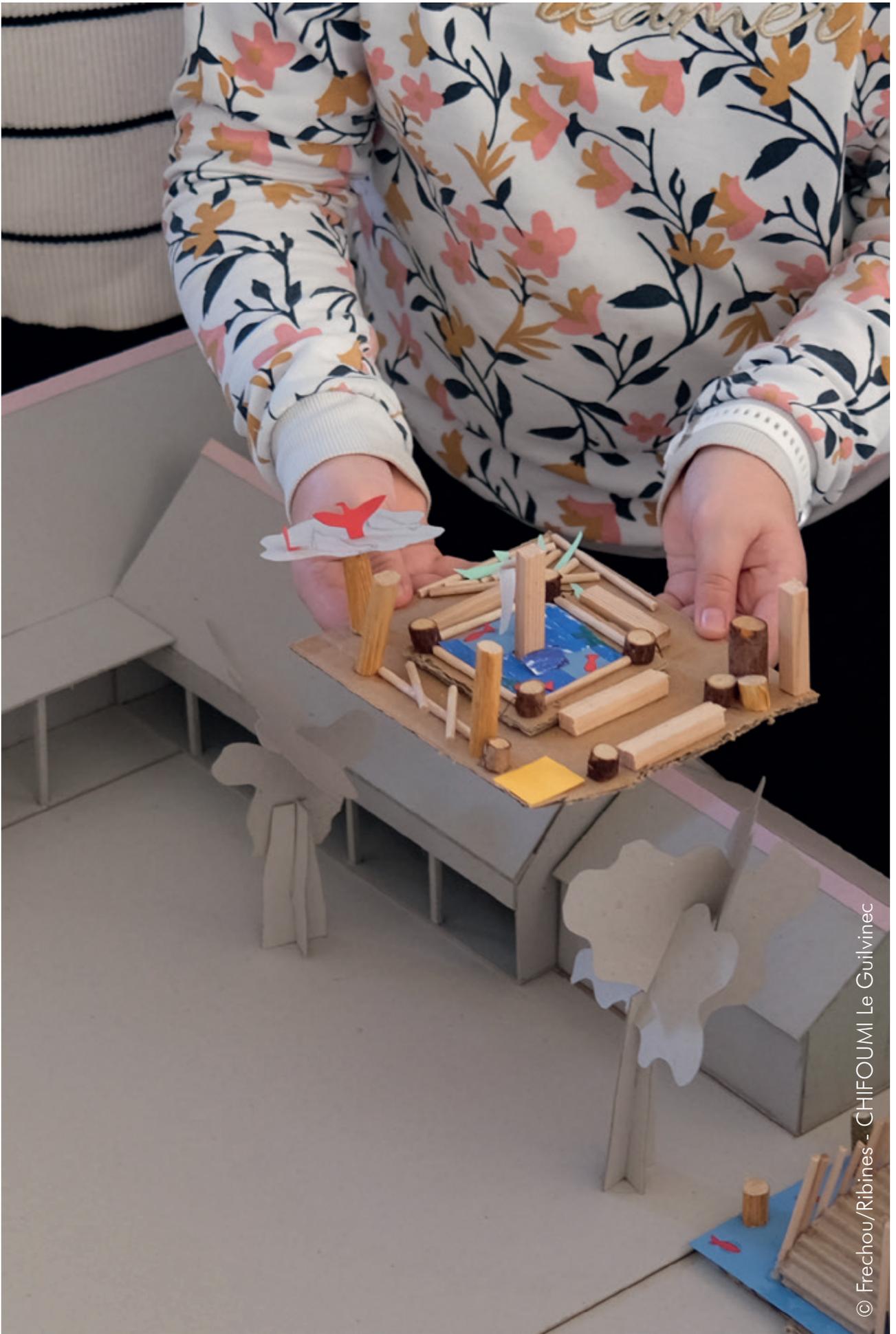
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée d'un.e ou plusieurs professionnel.le.s présentant des compétences et/ou expériences significatives en aménagement d'espaces publics et paysage, implication de la maîtrise d'usage et concertation, pédagogie scolaire, suivi et/ou réalisation de chantier. Le/la mandataire de l'équipe sera un.e paysagiste-concepteur/trice. L'équipe pourra s'entourer de façon ponctuelle d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

ATTENDUS

- diagnostic de l'existant (espaces et usages), conception (y compris détails de mise en œuvre, intégration des spécificités des services techniques, palette végétale, gestion fine de l'enveloppe travaux, allers-retours et ajustements du projet) et suivi de la réalisation et/ou réalisation.
- qualité environnementale (perméabilité des sols, plantations...), qualité d'usage (générosité, justesse, ergonomie et sécurité des aménagements) et qualité d'entretien.
- attention portée à l'existant, emploi de ressources locales et limitation des exports de matière.
- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élèves, équipe enseignante, agents périscolaire, agents techniques, parents d'élèves...) : concertation et apprentissage par le projet (l'équipe devra se positionner sur la façon d'impliquer les différentes parties prenantes, sur les temporalités de cette implication, et sur les objectifs poursuivis).
- réalisation des travaux (au maximum en régie et/ou par l'équipe et/ou en chantier participatif).
- constitution d'un livrable (état des lieux, projet, palette végétale, éventuels détails techniques et/ou notice de mise en œuvre, notice de gestion/entretien, bilan économique, dossier de photos...).
- réalisation d'une vidéo de 10min maximum témoignant des différentes phases du projet.

L'objectif n'est pas la réfection totale des cours concernées, irréalisable dans le budget alloué, mais bien une transformation partielle, de type acupuncture (aménagements légers répartis et/ou plus concentrés sur une partie de la cour), adossée aux qualités de l'existant, qui répare (arbres étouffés, chaleur estivale, mobilier dégradé ou inexistant...) et améliore la vie dans la cour. Les travaux ne comprennent ni interventions sur le bâti (sauf graphisme ou accroches ponctuelles), sur les clôtures ou les réseaux, ni dépollution. Les diagnostics préalables (amiante, plans réseaux) sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le contrôle avant ouverture. Un bureau de contrôle partenaire de la démarche devra être associé à la certification des éventuels jeux sur-mesure.



© Frechou/Ribines - CHIFOUMI Le Guilvinec

MOYENS

- 50 000 €ht d'enveloppe globale (par établissement) comprenant rémunération maîtrise d'œuvre*, rémunération réalisation de travaux** et enveloppe travaux***.
Pour Plourin-lès-Morlaix : 100 000 €ht pour deux établissements (répartition libre).

**La rémunération maîtrise d'œuvre comprend les temps de concertation/conception/suivi de chantier et tous les frais liés (déplacements, hébergement, repas, petit matériel...).*

***La rémunération réalisation de travaux comprend les temps dédiés à la réalisation de travaux par l'équipe (travail des sols, plantations, réalisation de mobilier...) et tous les frais liés. Ce cas de réalisation d'une partie des travaux par l'équipe aux côtés des services techniques et autres éventuels intervenants (chantiers participatifs, entreprises extérieures) n'est pas obligatoire.*

****L'enveloppe travaux correspond aux dépenses liées à la réalisation des travaux hors temps passé par l'équipe en réalisation (matériaux, équipements spécifiques, mobiliers, végétaux, locations, certification de jeux sur-mesure, intervention ponctuelle d'entreprise/prestataire extérieur/e...).*

La rémunération totale de l'équipe (maîtrise d'œuvre/réalisation) ne pourra dépasser 40 000 €ht. La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature. La part allouée à l'enveloppe travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux. Un devis pour la partie rémunération sera demandé aux équipes pré-sélectionnées pour la deuxième phase de sélection (auditions) en cohérence avec la répartition annoncée lors de la candidature.

- La commune engage ses services techniques (agents et équipements) dans la limite de ses capacités (variable selon les communes - voir p.8) et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune (disponibilités estivales réduites...).

Il appartiendra à l'équipe d'adapter le projet (techniques, temporalités, organisation) aux contraintes et ressources des services techniques de la commune (en temps réel).

DÉROULÉ DE LA MISSION

La mission peut débuter dès la rentrée de septembre 2024 et doit être terminée pour fin octobre 2025 au plus tard, à l'exception d'une éventuelle plantation d'arbres qui pourra être réalisée à l'hiver suivant. Le déroulé de la mission est laissé à l'appréciation de l'équipe candidate, qui émet une hypothèse méthodologique au moment de la candidature. Le calendrier pourra faire l'objet d'une négociation/adaptation légère après sélection des équipes. Une modification de la méthodologie sera possible en cours de mission, en accord avec la commune et le CAUE du Finistère, sans évolution de l'enveloppe allouée à la rémunération en premier lieu.

Le déroulé devra inclure à minima 4 réunions du comité de pilotage (parties prenantes communales et CAUE du Finistère) : réunion de lancement, présentation du diagnostic et de l'esquisse, validation du projet définitif, réunion de clôture. Une réunion sera prévue avant l'été 2024, éventuellement en visio, pour faire le point sur les modalités administratives et finaliser la contractualisation (convention tripartite et devis).

Le CAUE du Finistère est présent tout au long du projet : il assure la coordination du programme CHIFOUMI, suit l'avancement des missions auprès des communes et peut être sollicité comme une ressource, fort d'une expérience de plusieurs années dans l'accompagnement à la transformation des cours d'école. Il assurera également la valorisation des projets réalisés.



© Bivouac - CHIFOUMI Guiler-sur-Goyen

DOSSIER DE CANDIDATURE

- un document format portrait comprenant dans l'ordre suivant : note de compréhension et d'intention (1 A4 recto verso max, taille de police lisible !) + références (2 A4 recto verso max) + CVs et copie des diplômes (*un fichier PDF unique*)
- la fiche de candidature complétée (ci-après) dans un document séparé (*un autre fichier PDF*)

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par mail sur chifoumi@caue-finistere.fr. La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur deux communes maximum, auquel cas elle devra envoyer deux dossiers distincts dans deux mails séparés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury composé d'élus et de professionnels se réunira pour pré-sélectionner les candidats admis aux entretiens puis pour échanger avec ces candidats en visioconférence.

Le jury sera particulièrement sensible à :

- la composition de l'équipe
- la compréhension du sujet et du contexte
- la compréhension de la démarche
- la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs, notamment le public scolaire
- la capacité à mettre en oeuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien)
- les compétences techniques et l'expérience du chantier
- la capacité à accompagner une réalisation en régie
- la capacité à s'adapter aux conditions réelles et aux imprévus (inventivité et réactivité)
- la pertinence et le calibrage de la méthode et du calendrier
- la qualité et la pertinence des références au regard de la méthodologie annoncée
- la clarté du propos et la capacité de synthèse
- le sens de l'écoute et la force de proposition
- l'engagement, la personnalisation du propos et le parti pris

